

Outreau : Plainte pour diffamation contre l'Abbé Dominique WIEL suite à ses communications calomnieuses

Marie-Christine Gryson-Dejehansart

Psychologue Clinicienne Expert principale des enfants d'Outreau

L'abbé Dominique Wiel intervient depuis plus de 6 années en tant qu'acquitté de l'affaire d'Outreau, dans différents lieux (télévision, journaux, associations, grandes écoles mais aussi lycées) pour donner lors de ses conférences sa version subjective et erronée de l'affaire. Ce n'est pas sa version subjective qui peut lui être reprochée mais les contre-vérités qu'il distille par la même occasion car il dénie la vérité judiciaire des 12 enfants pourtant reconnus victimes de viols agressions sexuelles, corruption de mineurs et proxénétisme. Il va même plus loin : dans une [une lettre ouverte](#) parue dans les journaux dès 2006 et publiée dans son livre « Que Dieu ait pitié de nous », il fait pression sur les deux enfants aînés du couple Delay-Badaoui qui purgent 15 et 20 ans de prison-pour qu'ils reconnaissent leurs prétendus mensonges concernant leurs parents qui, selon l'abbé, seraient donc innocents alors qu'ils ont reconnu les faits. Cette version erronée piétine la Justice et le traumatisme des enfants victimes.

D'après les comptes-rendus qui paraissent dans la presse, il parvient à séduire un auditoire réceptif à son statut de prêtre qui rend sa parole d'évangile. Cette vulgarisation fallacieuse de l'affaire d'Outreau a malheureusement des conséquences néfastes pour de nombreuses victimes qu'on ne croit plus, d'autant que depuis Outreau, les professionnels sont tétanisés et se ruent vers les théories anti-victimaires¹. J'en ai dénoncé les effets dans mon ouvrage « Outreau la vérité abusée » dès 2009, puis le 24 Février 2011 au cours de mon intervention lors de la Table Ronde « [La parole de l'enfant après la mystification d'Outreau](#) » organisée à l'Institut de Criminologie de Paris-Assas Panthéon par Gérard Lopez², en compagnie de Pierre JOXE avocat d'enfants, ancien ministre. Je l'ai encore dénoncé le 5 Décembre 2011 à l'occasion du colloque « Violence et droits de l'enfant en Europe : Etat des Lieux » - Table Ronde organisée également par Gérard Lopez au Conseil de l'Europe à Strasbourg - lors de mon intervention « [Les conséquences d'Outreau sur la prise en compte de la parole des enfants](#) ».

Cette désinformation est entretenue par plusieurs acquittés, dont Dominique Wiel qui reste très actif. On ne peut malheureusement rien faire contre ces propos calomnieux qui forment la toile de fond de ses interventions car il existe un [vide juridique](#) qui ne permet pas de protéger les victimes. En effet, si l'on peut déposer plainte en diffamation contre la personne qui remettrait en cause un acquittement, il n'est pas possible de déposer plainte lorsque l'ont remet en cause le statut de victime judiciaire. Grâce à cette regrettable lacune, l'abbé peut continuer impunément d'évoquer le soit-disant mensonge des enfants d'Outreau qui est désormais passé dans l'inconscient collectif.

Il s'avère donc que non seulement il nie la vérité judiciaire des enfants, mais de manière corrélative il jette lors de ses conférences, un nouveau discrédit sur les professionnels qui ont validé leur parole.

Ce qui n'est pas possible pour une victime en termes de plainte en diffamation l'est en revanche pour la professionnelle que je suis. J'ai effectivement déposé plainte en 2010 pour injures publiques et propos calomnieux dans le contexte suivant:

Lors de son adhésion au comité de soutien à Jean-Paul Degache (instituteur condamné deux fois pour agressions sexuelles sur ses élèves), Dominique Wiel a donné une conférence qui a été mise en ligne sur Internet. Tous les professionnels d'Outreau y étaient malmenés d'une manière basement sarcastique et

1 « La victimologie » Gérard Lopez. Dalloz 2010

2 Psychiatre Expert, Président de l'Institut de Victimologie, UNESCO Chaire Unitwin « Aborder la violence un défi transdisciplinaire »

puérite. Pour ce qui me concerne, les propos sont calomnieux, comme lorsqu'il prétend que j'aurais été « payée trois fois pour les mêmes enfants », ils sont aussi gravement injurieux.

Ainsi, cet homme d'église dont on loue partout la dignité se répandait en insultes misogynes en ponctuation de ses contre-vérités racoleuses, incitant le public à railler l'expert et son travail.

Cette attitude répréhensible m'a conduit à déposer une plainte contre lui le 12 mai 2010 auprès de la gendarmerie de mon secteur. ([voir le document](#)). Une information a été ouverte par le procureur de la République du TGI de Boulogne sur mer. Le Procureur Général de la cour d'appel de Douai a saisi la Cour de cassation pour obtenir un dépaysement compte tenu de la sensibilité du sujet à Boulogne sur mer. L'enquête a ensuite été confiée au doyen des juges d'instruction de TGI de Paris.

Cette plainte n'a pas pu aboutir pour une simple question de délais de prescription, qui est de 3 mois en référence à la loi sur la presse (ce qui est sans doute à revoir au plan légal car les publications sur Internet peuvent rester longtemps en ligne, alors que le temps de réaction pour y faire obstacle sont extrêmement courts). Le mémoire (ci-dessous) de la plaidoirie rédigée par mon avocat sur la base des propos publics de Dominique Wiel montre clairement qu'en plus des injures, les déclarations publiques qui me mettent nommément en cause sont mensongères et calomnieuses. Il apporte toutes les preuves permettant de démonter les contre-vérités et de dénoncer la mauvaise foi de l'abbé Wiel qui portent atteinte à l'honneur et à la probité de l'expert des enfants d'Outreau dans le contexte des ses actions de communication..

MC Gryson-Dejehansart

Mémoire de Plaidoirie de Maître A. Avocat au Barreau de Grenoble, pour la plainte de M.C. Gryson-Dejehansart contre Dominique Wiel

« Si l'on résume cette intervention, l'abbé Wiel affirme ainsi publiquement :

- * Que madame Gryson est « folle » ou « à moitié folle »
- * Que son incompetence est avérée : ne se contente-t-elle pas, sans autre précaution, de l'analyse d'un dessin d'un enfant représentant une musaraigne pour affirmer de façon péremptoire que ce dernier a été violé ?
- * Que, sans le moindre scrupule, elle a profité de cette dramatique affaire pour gagner de l'argent en se faisant rémunérer par le Conseil général pour assurer le suivi psychologique et thérapeutique des enfants concernés par l'affaire alors qu'elle avait été auparavant chargée de leur expertise.
- * Qu'elle a été récusée pour ce motif par la cour d'assises.

La première imputation constitue à l'évidence une injure. Comment qualifier autrement le fait de traiter publiquement une personne de « folle » ou de « demi folle » à cinq reprises en moins de cinq minutes, en la citant par son nom ?

Les autres imputations constituent une diffamation dans la mesure où les faits dont leur auteur se prévaut sont mensongers et portent atteinte à l'honneur et à la considération de la personne qui en est fa cible.

En effet :

1. Madame Gryson n'a jamais basé les conclusions de ses expertises sur l'analyse exclusive de dessins d'enfant. Pour l'établir, il suffit à madame Gryson de verser au dossier l'un des quinze rapports d'expertise qu'elle a été chargée d'établir dans l'affaire d'Outreau (cf expertise de Kevin Delay, (pièce 3).

Surabondamment, elle indique que l'analyse du fameux dessin de la musaraigne ne figure dans aucun de ses rapports. Cette analyse est extraite du rapport déposé par un autre expert, Christine Condamine docteur

en psychologie, chargée à sa suite par la cour d'assises de Saint-Omer de l'expertise psychologique des enfants.

2. Madame Gryson n'a jamais suivi en thérapie les enfants d'Outreau, Monsieur Didier Lepers, directeur général adjoint chargé de la solidarité et du développement social près le Conseil général du Pas de Calais en témoigne en indiquant « qu'aucun des enfants concernés (par l'affaire d'Outreau) n'a été suivi en thérapie par l'association « Balise la vie » ou par madame Gryson » (pièce 4).

[voir à ce sujet : http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/documents/c_general.png]

3. Madame Gryson n'a jamais été récusée par la cour d'assises. Elle a renoncé à déposer, ce qui est totalement différent dans la mesure où la conduite de certains avocats de la défense avait fini par transformer le prétoire de la cour d'assises de Saint-Omer en arène, empêchant toute possibilité de déposition dans un climat serein. L'inspection générale des services judiciaires chargée d'enquêter sur l'affaire d'Outreau a eu l'occasion de préciser cela dans son rapport (pièce 5).
[voir à ce sujet : http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/documents/conclusions_igsj.png]

4. D'une façon générale, n'en déplaise à l'abbé Wiel, la compétence de madame Gryson est unanimement reconnue.

[voir à ce sujet : <http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/auteure.html>]

Psychologue clinicienne titulaire d'un DESS de Psychopathologie et Psychologie clinique (pièce 6), madame Gryson peut se prévaloir de trente années de pratique professionnelle (en service hospitalier de pédopsychiatrie durant dix ans, puis en cabinet libéral). Son expérience, confortée par vingt années d'expertises judiciaires dans le ressort de la cour d'Appel de Douai et vingt cinq années d'enseignement dans le cadre de la formation continue, l'a conduite à intervenir dans de multiples colloques, séminaires ou sessions de formation à l'intention du monde judiciaire et politique (cf. à titre d'exemples, ses interventions devant l'IRTS Nord-Pas de Calais, l'Assemblée Nationale, la Conférence des bâtonniers, L'Ecole Nationale de la Magistrature, l'Institut d'Etudes judiciaires, le Congrès international Francophone sur l'agression sexuelle, pièces 7 à 12).

5. La qualité du travail conduit par madame Gryson dans le cadre de ses expertises judiciaires a toujours été saluée par les magistrats devant lesquels elle a eu l'occasion de déposer. En témoignent deux anciens présidents de la cour d'assises du Nord, monsieur M. G. qui salue son « rare talent » et lui adresse ses remerciements pour sa « participation active au processus d'élaboration de l'intime conviction des magistrats et des jurés dans les affaires difficiles que nous avons à juger » et monsieur B. qui, après le tohu-bohu médiatique de l'affaire d'Outreau, a tenu à l'assurer de son « soutien » et de sa « confiance » « Maintenant que les clameurs se sont tues, lui écrit-il, j'espère que vous allez continuer à mettre votre talent au service de la manifestation de la vérité (pièces 12-14).

6. De même, après cette épreuve médiatico-judiciaire, madame Gryson a-t-elle reçu le soutien de ses pairs. Madame Gryson, rappelle le docteur L., expert et médecin-psychiatrie infanto-juvénile de St V., « a travaillé pendant dix années au sein de son service à des tâches de psychothérapie d'enfant et de soutien de l'équipe soignante. Elle a fait preuve de sens humain, de professionnalisme, le tout étayé par une solide formation théorique. Encore à l'heure actuelle, il m'arrive de lui confier en libéral des situations de patiente en proie à des difficultés particulièrement complexes notamment lorsqu'il s'agit de victimes de traumatisme sexuel. Je ne suis absolument pas d'accord avec le lynchage médiatique dont elle a été l'objet lors du procès d'Outreau, le rôle de l'expert est suffisamment ardu et complexe pour connaître un tel désaveu » (pièce 15).

[pour les pièces 13 à 15 et 17, voir : <http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/temoignages.html>]

« Mettre son talent au service de la vérité »... Sans doute faut-il chercher là les raisons de la violence avec laquelle l'abbé Wiel poursuit madame Gryson de sa hargne.

Madame Gryson a en effet rappelé dans un livre intitulé « Outreau, la vérité abusée », publié en octobre 2009, que douze enfants avaient été reconnus comme victimes au terme de la procédure judiciaire qui avait paradoxalement vu l'acquittement de la quasi-totalité des accusés d'Outreau. La qualité de cet ouvrage a été saluée par de nombreux commentateurs (cf. La Gazette du Palais, pièce 16),

[voir : http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/documents/gazette_du_palais.html]

dont le professeur A. K. qui a tenu à manifester à son auteure « sa solidarité face aux attaques indignes » dont elle avait été l'objet (pièce 17).

Dans ce livre, madame Gryson évoque notamment le comportement de l'abbé Wiel qui, dans une lettre ouverte largement diffusée par les médias, a conjuré les enfants Delay de reconnaître qu'ils avaient menti en dénonçant leurs parents, lesquels ont pourtant reconnu les faits et ont été condamnés, l'un à vingt, l'autre à quinze années de réclusion criminelle ! « Je ne crois pas à la culpabilité de vos parents », écrit l'abbé Wiel. « Je n'ai jamais cru un mot de vos « salades », je n'ai jamais cru à vos récits de viols » !

(pièce 18) [voir : http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/documents/lettre_wiel.pdf]

A la lecture de ces lignes, il y a vraiment de quoi s'étonner et le plus étonnant est sans doute que madame Gryson ait été l'une des rares à le faire...

Il y a de quoi s'interroger sur le sens de la « croisade » menée par l'abbé Wiel pour tenter d'accréditer la thèse selon laquelle les enfants d'Outreau seraient tous des menteurs et que la totalité des accusés d'Outreau, y compris ceux définitivement condamnés, auraient été victimes d'une erreur judiciaire. Pourtant comme le remarque Pierre Joxe dans un article saisissant (pièce 18b), il est difficile de concevoir qu'il puisse y avoir dans le dossier d'Outreau douze enfants victimes alors qu'il n'y a « presque plus de coupables. »...

[voir : http://la-verite-abusee.pagesperso-orange.fr/documents/P.Joxe_Aff_Outreau_et_les_enfants.pdf]

« Certes, écrit Pierre Joxe. la cour d'assises de Saint-Omer avait bien reconnu et condamné dix coupables. Mais dix-huit mois plus tard, la cour d'assises de Paris a innocenté tous ceux avaient fait appel, parmi lesquels plusieurs avaient pourtant reconnu les faits devant les Assises de Saint-Omer, comme le rappelle l'audition de JC Monier (pièce 19),

[voir : http://www.lasemainedansleboulonnais.fr/mediastore/NordLittoral/A2009/M01/Jean-Claude_Monier.pdf]

président de la cour d'assises, à l'Inspection générale des services judiciaires. (. . .) Ce fut une bonne chose pour les innocentés, particulièrement pour ceux qui avaient publiquement reconnu leurs crimes en 2004. C'est une moins bonne chose pour les enfants victimes : ils sont toujours reconnus victimes, mais on ne cherche plus les coupables qui les ont maltraités...»

La lettre adressée au juge Burgaud par Kevin Delay en avril 2008, ci-jointe, montre combien le diagnostic posé par l'ancien président de la Cour des comptes est fondé (pièce 20).

[voir : <http://enfancedanger.e-monsite.com/pages/outreau/kevin-delay-tout-le-monde-doit-savoir-ce-qui-s-est-vraiment-passe.html>

ou :

http://www.lasemainedansleboulonnais.fr/actualite/faits_divers/tribunal/2008/12/10/article_tout-le-monde-doit-savoir-ce-qui-s-est.shtml]

On comprend que l'abbé Wiel (dont l'attitude envers les enfants au procès d'Outreau n'avait pas manqué de heurter monsieur Borgus, président de l'association Enfance Majuscule, (pièce 21) n'apprécie pas le rappel de ces faits. Si donc madame Gryson est le sujet de ses attaques, c'est en réalité pour tenter de la décrédibiliser, elle dont le témoignage et la réflexion peuvent effectivement le déranger. Vu sa connaissance du dossier d'Outreau, l'abbé Wiel ne pouvait ignorer le caractère mensonger de ses propos.

Ce faisant, il a agi avec la plus parfaite mauvaise foi. >>